

TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU

La Communauté de communes Piège Lauragais Malepère a mis en place un dispositif éco-solidaire expérimental, visant à garantir aux foyers les plus vulnérables l'accès gratuit aux premiers mètres cubes d'eau consommés. Cette initiative s'inscrit dans les engagements de la collectivité en faveur d'un accès équitable à l'eau, ressource essentielle à la vie. Vous trouverez ci-joint la grille tarifaire illustrant ces engagements.

Celle-ci, comme le chèque énergie, est basée sur votre revenu fiscal de référence et sur le nombre d'habitants dans le logement selon le barème suivant :

Revenu Fiscal de Référence par unité de consommation	20 < 5 700 €	5 701 < 6 800 €	6 801 < 7 850 €	7 851 < 11 000 €
Montant de l'aide (en € / an)	1 personne			
	50 €	40 €	30 €	20 €
	2 personnes			
	60 €	47 €	35 €	25 €
	3 personnes			
	80 €	72 €	65 €	58 €
	4 personnes et +			
	100 €	93 €	87 €	81 €

Septembre 2026

Comment s'inscrire ?

1) Vous remplissez le formulaire au dos de ce document et y joignez les pièces justificatives (dernier avis d'imposition recto-verso de tous les membres composant votre foyer et dernière facture d'eau recto-verso)

2) Vous déposez ou envoyez par mail le dossier complet à la CCPLM jusqu'au **15 décembre** CCPLM - 62 rue Bonrepos - 11150 Bram OU contact@ccplm.fr

Votre dossier sera instruit. Si accord d'aide, vous recevrez une notification par courrier.

Le montant de votre aide sera déduit de votre prochaine facture.



ATTENTION :

- Cette démarche concerne uniquement les résidences principales. Vous ne pouvez en aucun cas faire une demande pour votre résidence secondaire
- L'adresse du demandeur figurant sur l'avis d'imposition et sur la facture doivent être identiques. En cas de déménagement en cours d'année, vous devez fournir un justificatif (quittance de loyer ou bail).
- Les factures d'accès au service ne sont pas prises en compte. Seules les factures avec consommation d'eau sont acceptées.
- Le nombre d'habitants déclaré sur le formulaire doit correspondre avec le nombre de parts figurant sur votre avis d'imposition. Aussi, vous devrez fournir tous les avis d'imposition des personnes résidant au même domicile
- Une seule aide par logement est possible
- Cette démarche doit être renouvelée chaque année
- Tout dossier incomplet ne pourra être traité

Demandeur

Date :

Je soussigné(e) : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Téléphone : Mobile : Courriel :

Demeurant :

Code postal : Commune :

Revenu fiscal de référence (RFR) :

Nombre d'habitants du logement :

Nombre de parts :

PIÈCES À FOURNIR

- dernier avis d'imposition complet recto-verso de tous les membres composant votre foyer
- dernière facture d'eau recto-verso

 Comment avez-vous été informé(e) de l'existence de ce dispositif ?

Source :

- | | |
|--|---|
| ☐ France Services | ☐ Presse |
| ☐ Associations à préciser : | ☐ Réseaux sociaux |
| ☐ bulletin «Point Commun» | ☐ Site web CCPLM |
| ☐ Mairie | ☐ Bouche à oreille |
| ☐ CIAS PLM | ☐ MSA |
| ☐ CAF de l'Aude | ☐ Autre |

TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public, font l'objet d'un traitement destiné à la CCPLM pour l'instruction des demandes de tarification sociale de l'eau et, le cas échéant, pour l'application de cette tarification. Les destinataires des données sont les personnes habilitées de la CCPLM et le cas échéant, les services de la paierie départementale. Les données sont conservées 10 ans à compter de la réception du dossier, puis font l'objet d'un tri. Les dossiers refusés ou sans suite sont conservés 2 ans puis éliminés Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits, merci de vous adresser à la CCPLM par courriel à : dpd@ccplm.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.

SIGNATURE

